



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 069-266910256-20230712-56\_2023-DE



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE  
VAULX-EN-VELIN**

**DÉLIBÉRATIONS**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance de **12 juillet 2023**

Séance reconvoquée suite à l'absence de quorum le 6 juillet 2023

Membres du conseil d'administration			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
11	4	4	3

Date de convocation le 7 juillet 2023

Présidente: Madame Antoinette **ATTO**

Secrétaire de séance : **Monsieur Thierry ISUS**

**56\_2023**

**Financement Etat du PRE - Convention 2023**

**Rapporteur : Madame ATTO**

Présents :

Antoinette **ATTO**, Jaafar **GREINCH**, Geneviève **ROBIN**, Véronique **STAGNOLI**

Procuration :

Hélène **GEOFFROY** donne pouvoir à Antoinette **ATTO**, Josette **PRALY** donne pouvoir à Geneviève **ROBIN**, Jean-Marc **LABORIE** donne pouvoir à Jaafar **GREINCH**, Dehbia **DJERBIB** donne pouvoir à Véronique **STAGNOLI**

Absents :

Zyneb **BOUAZZA**, Yohan **CHINER**, Nordine **GASMI**

Dans sa délibération du 21 octobre 2005, le conseil d'administration a décidé la prise en charge du Programme de Réussite Éducative par le Centre Communal d'Action Sociale.

Le financement des actions du Programme de Réussite Éducative est assuré par l'Etat par voie de convention annuelle.

Il convient de solliciter le renouvellement de la dotation annuelle versée par l'État afin de poursuivre la prise en charge des enfants dans le cadre des actions et interventions conduites par le PRE auprès des familles vaudoises.

Lors du dialogue de gestion avec l'État, il est apparu nécessaire de prévoir le développement d'un demi-poste de référent jeunesse (50% d'un temps plein) pour assurer un suivi dédié au bénéfice des adolescents en parcours PRE.

Ce développement permet à l'agent recruté :

- ~ De construire un accompagnement sur mesure et d'accompagner physiquement les adolescents vers les structures de droit commun en lien avec les partenaires du territoire ;
- ~ De mettre en place et de coordonner des projets innovants ;
- ~ D'accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie tout en assurant le lien avec la famille.

L'État s'est engagé à intégrer dans la dotation annuelle le coût afférent à ce développement correspondant à 50% d'un temps plein de référent PRE. Le poste, créé au cadre d'emplois des effectifs du CCAS, est pourvu depuis janvier 2022.

Le montant total de la dotation annuelle 2023 est de 295 000€ au titre du fonctionnement auxquels s'ajoutent 20 000€ au titre des actions.

Ces montants seront réévalués en fin d'exercice en fonction du bilan financier et à concurrence des sommes effectivement engagées en 2023.

Le Conseil d'Administration, Décide

- **DE SOLLICITER** le renouvellement du financement versé par l'État afin de poursuivre la prise en charge des enfants dans le cadre des actions et interventions conduites par le Programme de Réussite Éducative ;
- **DE PERCEVOIR** la dotation correspondante qui s'élève à 315 000€ au maximum pour l'année 2023 ;
- **D'INSCRIRE** la recette correspondante au budget annexe du Programme de Réussite Éducative ;
- **D'AUTORISER** la Présidente ou la Vice-présidente du CCAS à signer tous les documents relatifs à cette décision.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après avoir délibéré, décide,

- **DE SOLLICITER LE RENOUELEMENT DU FINANCEMENT VERSÉ PAR L'ÉTAT AFIN DE POURSUIVRE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DANS LE CADRE DES ACTIONS ET INTERVENTIONS CONDUITES PAR LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ;**
- **DE PERCEVOIR LA DOTATION CORRESPONDANTE QUI S'ÉLÈVE À 315 000€ AU MAXIMUM POUR L'ANNÉE 2023 ;**
  - **D'INSCRIRE LA RECETTE CORRESPONDANTE AU BUDGET ANNEXE DU PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE ;**
  - **D'AUTORISER LA PRÉSIDENTE OU LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS À CETTE DÉCISION.**

Suffrages exprimés	8
--------------------	---

Envoyé en préfecture le 21/07/2023

Reçu en préfecture le 21/07/2023

Publié le

ID : 069-266910256-20230712-56\_2023-DE

Vote(s) Pour	<b>8</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Josette <b>PRASLOW</b> , Jaafar <b>GREINCH</b> , Genevieve <b>ROBIN</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Jean-Marc <b>LABORIE</b> , Dendia <b>DJERBIS</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 12 juillet 2023.

La présidente de séance

Le secrétariat de séance

Madame Antoinette **ATTO**

Monsieur Thierry **ISUS**